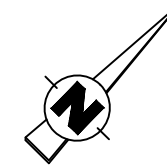
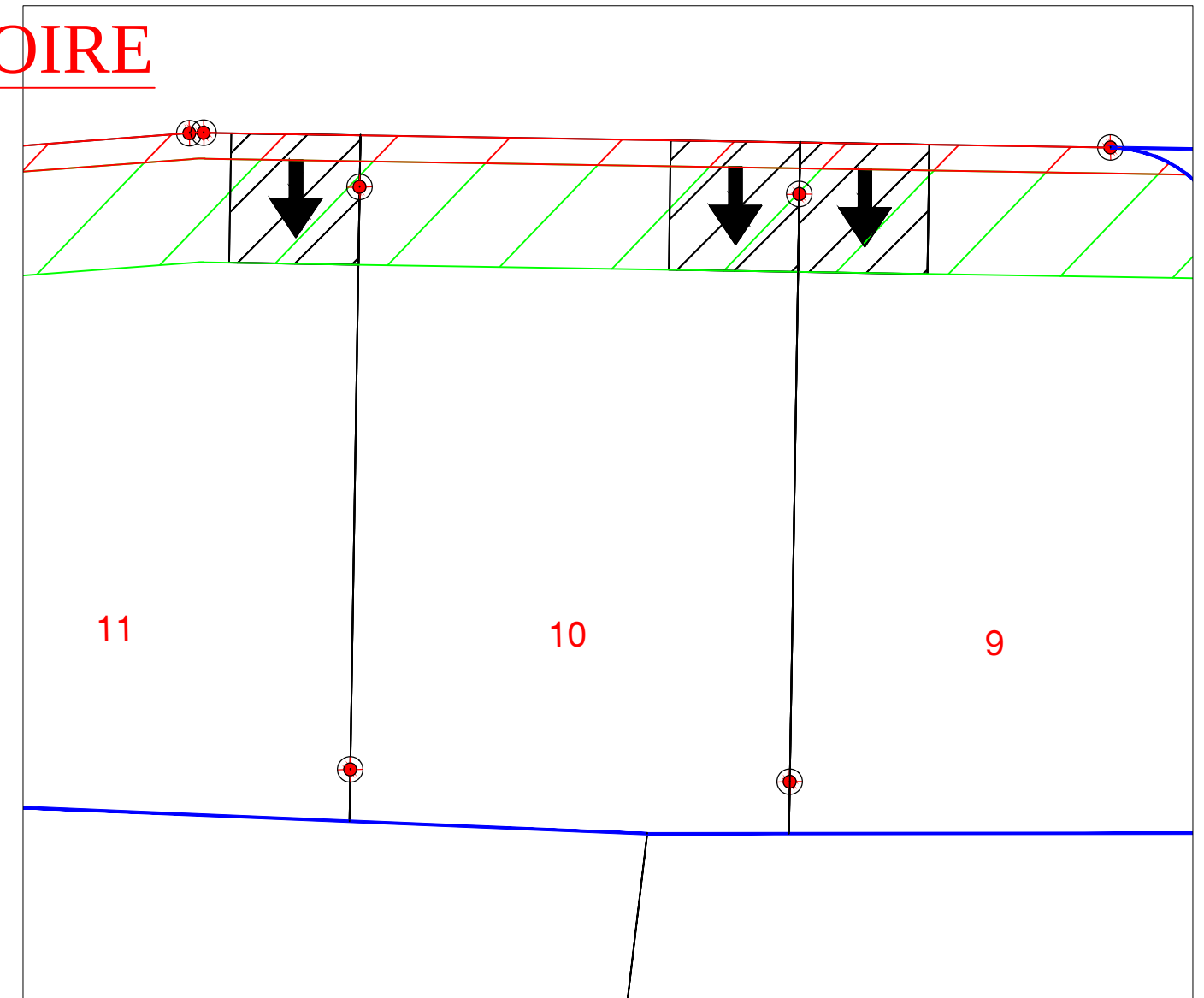


Règlement Graphique
Lot n° 10
Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.

PROVISOIRE



-  Zone inconstructible sauf pour les constructions à usage d'habitation (les garages et annexes au bâtiment principal ne sont pas autorisés dans cette zone)
-  Zone inconstructible sauf pour les clôtures (1m de largeur)
-  Accès imposé

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en mars 2021 arrêté
n°PA07223121Z0002

Etabli le 19 Juillet 2021